

MUNICIPALITÉ DES BERGERONNES
COMTÉ DE SAGUENAY
PROVINCE DE QUÉBEC

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité des Bergeronnes, tenue le 17 mai 2021, à 18 h 30 par visioconférence.

Sont présents : Monsieur le maire
Francis Bouchard

Madame la conseillère
Manon Brassard

Messieurs les conseillers
Charles Lessard
Martin Simard
Luc Gilbert
Réjean Lacasse

Madame la directrice générale et secrétaire-trésorière
Véronique Lapointe

Est absent : Monsieur le conseiller
Martin Gagné

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue du maire;
 2. Lecture et adoption de l'ordre du jour; ⁽³⁷⁷⁰⁾
 3. Fourniture et pose de tourbe au Camping Bon-Désir; ⁽³⁷⁷¹⁾
 4. PÉRIODE DE QUESTIONS;
 5. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE. ⁽³⁷⁷²⁾
-

OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le maire constate que le quorum est respecté et déclare l'assemblée régulièrement constituée.

21-05-3770 Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Réjean Lacasse
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

21-05-3771 Fourniture et pose de tourbe au Camping Bon-Désir

CONSIDÉRANT QUE la pose de tourbe est nécessaire au Camping Bon-Désir suite au réaménagement des nouveaux terrains;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

| | |
|---------------------|----------------------|
| Pierre-Marc Lessard | 0.65 \$ / pied carré |
| Gazon Savard | 0.65 \$ / pied carré |
| René Foster | 0.72 \$ / pied carré |

* Comprend la fourniture et la pose

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur le conseiller Martin Simard
APPUYÉ PAR Monsieur le conseiller Luc Gilbert
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS, *le conseiller Charles Lessard se retire de la délibération en raison de conflit d'intérêt, Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.*

QUE le conseil octroie le contrat pour la pose de tourbe au Camping Bon-Désir à Pierre-Marc Lessard au montant de 0.65 \$ / pied carré étant l'un des plus bas soumissionnaires et une entreprise locale.

PÉRIODE DE QUESTIONS

21-05-3772

Fermeture de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, le conseiller, M. Martin Simard, demande la levée de la séance. Le maire déclare la réunion close à 18 h 31.

Francis Bouchard, maire

Véronique Lapointe
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Je, Francis Bouchard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de *l'article 142 (2) du Code municipal.*